



Guide à l'intention des familles

BIENVENUE

Chère famille,

Nous vous souhaitons la bienvenue à la Prématernelle **V'la l'Bon Vent**. Nous avons hâte d'accueillir vos enfants et de leur proposer un programme de qualité dans un environnement chaleureux et sûr.

Nous vous invitons à prendre un instant pour lire ce **Guide à l'intention des familles** qui vous permettra de vous familiariser avec les politiques de la Prématernelle **V'la l'Bon Vent** et qui vous donnera, par la même occasion, quelques renseignements sur notre programme.

Si vous avez des questions, des préoccupations ou des suggestions, n'hésitez pas à en faire part au personnel de la prématernelle. (inscriptionsvbv@gmail.com)

Veuillez noter que dans ce guide, le masculin comprend le féminin.

HISTORIQUE

L'idée de mettre sur pied la Prématernelle **V'la l'Bon Vent**, située dans les locaux de L'École Rose des vents, est venue au printemps 2002 après qu'un groupe de parents ait constaté qu'il existait une forte demande à l'égard d'un service de prématernelle francophone à Vancouver. Ils ont donc fondé l'**Association des parents de V'la l'Bon Vent** au mois de mai 2002. Grâce aux efforts soutenus de ces parents bénévoles, **V'la l'Bon Vent** aura réussi, en moins de sept mois de travail, à ouvrir ses portes le 21 octobre 2002, devenant ainsi la première prématernelle francophone accréditée du quartier ouest de Vancouver accueillant les enfants âgés de 30 mois à 5 ans.

PHILOSOPHIE

À la Prématernelle **V'là l'Bon Vent**, nous sommes conscients que chaque enfant est un être à part entière qui fait sa première entrée dans un nouveau milieu d'apprentissage en apportant avec lui un certain bagage, des connaissances de base et une personnalité unique.

Nous croyons donc que :

Les enfants ont droit à un environnement et à des activités qui favorisent un développement émotif, créatif, social, cognitif et physique positif et qui mettent en valeur l'inclusivité, le multiculturalisme, l'interdépendance et la dignité.

Les familles doivent participer de façon significative à l'expérience éducative de l'enfant et qu'elles ont droit à un programme de qualité ainsi qu'à un excellent climat de communication.

Le personnel doit œuvrer dans un environnement qui reconnaît et respecte sa formation, ses habiletés et son engagement à soutenir les familles car il joue un rôle primordial dans le développement de l'enfant.

La prématernelle contribue à améliorer la qualité de vie des enfants, de leur famille et de la communauté en offrant un service de soutien attentionné et vital à la collectivité.

OBJECTIFS

V'là l'Bon Vent est une prématernelle de langue française conçue pour les enfants âgés de 30 mois à 5 ans qui se préparent à suivre le programme du Conseil Scolaire Francophone de la Colombie-Britannique. Ce programme offre la chance aux enfants francophones de socialiser, de jouer et d'apprendre en français. Il vise aussi à favoriser la croissance et le développement des enfants tout en offrant un service important à la communauté francophone qui baigne dans un environnement anglo-dominant, à Vancouver.

Aussi, nous engageons-nous à :

- assurer un programme de qualité;
- présenter et promouvoir un modèle d'encadrement et de dévouement approprié pour chaque enfant et chaque famille;
- offrir des occasions d'améliorer les connaissances familiales sur des sujets liés à la santé et au développement de l'enfant;
- travailler et maintenir un contact étroit avec les agences communautaires, les personnes et les organismes dont l'intervention est essentielle au bien-être de chaque enfant et de chaque famille;

- faire davantage connaître les ressources communautaires et à encourager l'utilisation de ces dernières au besoin.

CONDITIONS D'AMISSIBILITÉ

Puisque la prématernelle vise à préparer les enfants à suivre le programme du Conseil Scolaire Francophone de la Colombie-Britannique, nous souhaitons adhérer aux mêmes conditions d'admissibilité que les écoles francophones de la province. L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit aux citoyennes et aux citoyens canadiens ou immigrantes et immigrants reçus établis en Colombie-Britannique le droit de faire instruire leurs enfants dans un programme d'éducation francophone :

- si leur première langue apprise et encore comprise est le français; ou
- si elles ou ils ont reçu leur instruction primaire en français au Canada; ou
- si elles ou ils ont un enfant qui a reçu son instruction au niveau primaire ou secondaire en français au Canada; ou
- si elles ou ils ont un enfant qui a déjà commencé son instruction en français au Canada

*Les enfants qui répondent aux exigences ci-dessus seront prioritaires.

L'école prendra également en considération les familles qui ne répondent pas aux exigences mentionnées précédemment mais qui ont un vif intérêt pour une éducation en français.

INSCRIPTIONS

Dans le menu de notre site web, rubrique [Procédure d'inscription](#), vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'inscription de votre (vos) enfant(s).

PERSONNEL

Le personnel de la Prématernelle **V'là l'Bon Vent** a reçu une formation en éducation préscolaire et possède une solide expérience de travail auprès d'enfants de ce groupe d'âge. L'éducatrice détient des certificats valides en éducation de la petite enfance ainsi qu'en secourisme.

Si disponible, du personnel suppléant francophone qualifié assurera la relève lorsque le personnel en poste devra s'absenter pour causes de maladie, de vacances ou de perfectionnement professionnel et ce, afin de maintenir le rapport d'une éducatrice pour

10 enfants exigé pour ce programme par le Child Care Licensing, compte tenu de la superficie du local de prématernelle.

BÉNÉVOLES ET STAGIAIRES

De temps à autres, la Prématernelle **V'là l'Bon Vent** pourrait avoir recours à l'aide de stagiaires ou de bénévoles qui auraient été formés pour participer à des activités enrichissantes qui s'inscrivent dans le programme. Le rôle des stagiaires ou des bénévoles serait, entre autres, d'aider à la préparation et au rangement de certaines activités ou événements spéciaux, de faire la lecture aux enfants ou encore d'accompagner le groupe dans le cadre d'une excursion.

RÔLE DES PARENTS

V'là le Bon Vent est une prématernelle entièrement gérée par les parents. Tout au long de l'année, ils jouent un rôle crucial pour veiller au fonctionnement harmonieux de la prématernelle pour le plus grand intérêt des enfants.

Leur participation aux réunions des parents est indispensable : Réunion d'orientation et Assemblée Générale Annuelle. En tant que membres du conseil d'administration, ils se portent volontaires pour assumer les fonctions de direction. Autrement, comme membres ordinaires, les autres parents se rendent disponibles pour accomplir les tâches administratives et activités quotidiennes de la prématernelle.

Les postes du Conseil d'Administration seront comblés chaque année lors de l'Assemblée Générale Annuelle. Les postes vacants seront affichés sur les lieux de la prématernelle quelque temps avant l'assemblée et ces vacances seront également communiquées par courriers électronique et postal.

Les collectes de fonds constituent une activité essentielle et permettent d'assurer le bon fonctionnement de la prématernelle et de maintenir un service de haut standard, sans pour autant imposer aux parents des frais trop élevés. Par conséquent, on demandera aux familles de participer à au moins une activité de collecte de fonds (soirée bénéfice, vente de pizzas, etc.) par année. Par ailleurs, si des familles désirent faire un don à la prématernelle en cours d'année, des reçus d'impôt seront émis pour les dons de 20 \$ ou plus.

VÉRIFICATION DU CASIER JUDICIAIRE

Conformément aux règlements d'accréditation de garderies, le personnel ainsi que les stagiaires et les bénévoles (autres que les parents d'enfants inscrit(e)s) devront se soumettre à une vérification du casier judiciaire avant d'entrer en fonction à la prématernelle **V'là l'Bon Vent**.

PROGRAMME

La prématernelle **V'là l'Bon Vent** propose un programme conçu de façon à permettre à chaque enfant de s'enrichir d'expériences diverses par le biais d'une vaste gamme d'activités auxquelles il peut participer. Notre programme comprend des activités libres ainsi que des expériences d'apprentissage structuré. Dans un tel environnement, on encourage les enfants à apprendre à leur propre rythme et à se développer sous de nouvelles facettes. La Prématernelle **V'là l'Bon Vent** constitue une expérience éducative amusante et stimulante qui s'inscrit dans une première phase d'apprentissage.

En plus de réaliser des activités ludiques préparatoires à l'écriture, à la lecture et aux mathématiques, l'enfant qui fréquentera la prématernelle **V'là l'Bon Vent** développera ses aptitudes sociales et aura l'occasion d'interagir avec les autres tout en enrichissant sa croissance personnelle par contact direct avec la musique, les arts plastiques et l'art dramatique. Ce programme se déroulera dans un milieu qui mettra en valeur la culture francophone et dans lequel le français sera la seule langue parlée.

On présentera à l'enfant un modèle de valeurs sociales positives qui mettra l'emphasis sur le respect de soi et des autres, sur l'égalité des droits et des chances pour chaque membre du groupe et sur l'acceptation des différences. De plus, l'enfant aura l'occasion d'explorer le terrain de jeux extérieur et le gymnase et de s'y récréer.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Lors des journées de classe régulières (lundi au vendredi), la prématernelle accueillera les enfants de 8h30 à 11h30 le matin et de 12h à 15h l'après-midi*.

La prématernelle sera fermée durant les mois de juillet et d'août et à l'occasion des congés suivants :

Fête du travail	Noël	Vendredi saint
Action de Grâce	Jour de l'An	Lundi saint
Jour du Souvenir	Semaine de relâche	Fête de la Reine

Journée nationale de la vérité et de la réconciliation		
--	--	--

* L'école est également fermée pendant certaines des Journées pédagogiques. Heures sujettes à de légères modifications selon l'horaire de L'École Rose-des-vents.

PRISE DE PHOTOS

Avec votre accord, stipulé dans le contrat, le personnel et certains parents sont autorisés à prendre des photos de groupe ou des photos de votre enfant à des fins éducatives et de promotion de l'école. Si nous voulons utiliser des photos de votre enfant à d'autres fins, nous vous demanderons de signer une décharge écrite.

HABILLEMENT ET EFFETS PERSONNELS

Étant donné que votre enfant participera quotidiennement à une variété d'activités à l'intérieur et à l'extérieur, il sera pratique de lui faire porter des vêtements lavables et confortables, appropriés aux conditions météorologiques.

- Pour l'intérieur : une paire de souliers à semelles souples antidérapantes
- Pour les jours de pluie : une paire de bottes et un imperméable
- En hiver : une paire de gants, un bonnet et des vêtements chauds pour l'extérieur
- Au printemps : un chapeau/ casquette
- Par temps ensoleillé : un chapeau/casquette et de la crème solaire

Il est important de bien identifier tous les effets de votre enfant.

Nous recommandons que chaque enfant ait des vêtements de rechange (sous-vêtements, pantalon, chandail et chaussettes) en permanence à la prématernelle, conservés dans un sac bien identifié et muni d'un cordon de façon à pouvoir être suspendu.

ENTRÉE GRADUELLE

Fin août, une rencontre sera organisée à la prématernelle pour permettre à votre enfant de jouer dans le local, rencontrer l'éducatrice et d'autres enfants de son groupe en votre présence, pour faciliter sa première journée...Le premier jour de prématernelle, les enfants de Petite Section viennent pour une heure, le parent ne reste pas. Selon

l'adaptation de l'enfant, les jours suivant seront aux horaires réguliers, ou plus courts pour mettre l'enfant à l'aise (à discuter et organiser avec l'éducatrice).

ABSENCE DE LA PRÉMATERNELLE

Dans un souci de respect envers le personnel, nous demandons aux parents de nous informer s'ils sont au courant que leur enfant ne sera pas à la prématernelle. Si votre enfant est malade ou ne peut pas fréquenter la prématernelle un jour donné, vous devez en informer directement l'éducatrice par courriel à educationvbv@gmail.com, ou le parent responsable des communications par courriel, par téléphone ou à l'aide de l'application Whatsapp. Vous recevrez d'autres instructions à ce sujet au début de l'année scolaire.

ARRIVÉE ET DÉPART DES ENFANTS

La responsabilité de déposer les enfants à la prématernelle et de les récupérer à la fin du cours incombent aux parents ou tuteurs. Veuillez noter que la salle de classe ouvre à 8h30 et ferme à 15h00 exactement. On vous demande de rester avec votre enfant à l'extérieur des locaux de l'école jusqu'à l'ouverture des portes et de venir le chercher à temps.

DÉPÔT : Le cours commence à 8 h 45 pour la classe de 3 ans et à 12 h 15 pour la classe de 4 ans. À partir de ce moment, la porte sera fermée et votre enfant ne sera plus admis en classe.

DÉPART : Les parents/tuteurs sont tenus d'être présents avant l'ouverture de la porte. Dans le cas où une personne autre que les parents/tuteurs, soit une personne autorisée, devait venir chercher votre enfant, nous vous demandons d'en aviser l'éducatrice.

Si le personnel de la prématernelle ne connaît pas la personne autorisée à venir chercher votre enfant, vous devrez nous communiquer certains renseignements à son sujet (nom, adresse, numéro de téléphone ainsi qu'une description physique de la personne). Nous exigerons que cette personne présente une pièce d'identité à son arrivée ainsi qu'une note signée des parents/tuteurs et qu'elle confirme la prise en charge de l'enfant.

RETARDS

En cas de retard, les parents/tuteurs devront aviser le personnel. Après deux avertissements formels donnés aux parents retardataires, des frais de 1,00\$/minute seront exigés par la suite.

Si vous rencontrez une urgence ou un incident grave qui vous empêche de récupérer votre enfant à temps, veuillez en informer le personnel ou le parent responsable des communications et prendre des dispositions avec eux.

Si, à 11 h 45 (ou 15 h 15), les parents ne sont pas encore venus chercher l'enfant et qu'ils n'ont pas téléphoné à la prématernelle, le personnel communiquera avec les personnes autorisées à venir chercher l'enfant. On leur demandera alors de prendre l'enfant en charge. S'il est impossible de joindre cette ou ces personne(s) et que nous n'avons reçu aucune nouvelle du parent à 12 h ou à 15 h 30, nous serons alors tenus d'aviser le Service d'urgence du Ministry for Children and Families.

EXCURSIONS

Dans le but d'enrichir notre programme, nous planifierons occasionnellement des activités à l'extérieur du site de la prématernelle auxquelles les enfants seront invités à participer. Nous informerons les parents et les enfants à l'avance de ces excursions afin qu'un parent ou une autre personne désignée par la famille puisse accompagner l'enfant.

Si des conflits d'horaire se présentent, des dispositions seront prises, tant que possible, pour répondre aux besoins de chaque enfant et de sa famille. Les familles seront tenues de remplir un « Formulaire de consentement pour participation aux excursions » avant que leur enfant puisse prendre part à ces sorties. Il est à noter que les coûts d'admission de certaines activités ne seront pas nécessairement couverts par les frais d'excursions payés en début d'année.

ENCADREMENT

On encouragera et motivera chaque enfant à développer des liens positifs avec les adultes et aussi avec ses camarades de classe. Notre objectif est d'offrir un milieu de vie et d'apprentissage sain dans lequel chaque enfant se sentira à l'aise et dans lequel il pourra se faire des amis, développer ses aptitudes sociales et son autonomie.

Les familles pourront constater que le personnel :

- adoptera des comportements respectueux en tout temps;

- encouragera le développement d'aptitudes sociales positives, y compris l'estime de soi, le contrôle de soi et les notions de sécurité;
- motivera les enfants à comprendre et à suivre les règlements en plus de répondre aux attentes positives;
- supervisera les enfants en tout temps.

Le personnel s'efforcera :

- de définir des lignes de conduite claires et cohérentes et de déterminer des conséquences appropriées, au besoin;
- de dissuader les enfants de jouer de façon agressive et de les aider à mettre en pratique des façons plus pacifiques pour résoudre leurs conflits;
- de signaler à l'enfant qu'il comprend ses sentiments et d'inviter l'enfant à exprimer ses idées et ses émotions;
- d'offrir des choix qui sont appropriés selon le niveau de développement de l'enfant;
- de faire preuve d'affection respectueuse envers chaque enfant;
- de guider les enfants de façon générale en leur donnant des instructions ou des directives verbales supplémentaires.

Nous encourageons les parents/tuteurs à s'informer de l'encadrement et de la nature des conséquences imposées en classe. Ces détails pourront être discutés lors de la rencontre individuelle de pré-rentrée avec l'éducatrice, les parents et l'enfant, et aussi au fur et à la mesure que des questions surviendront en cours d'année. Nous nous engageons à travailler avec les familles et à enrichir leurs connaissances à l'égard du développement de l'enfant et aux approches liées à son éducation.

APPRENTISSAGE DE LA PROPRETÉ

Bien que nous soyons tous conscients qu'il soit extrêmement difficile de prédire, au moment de l'inscription de l'enfant, si celui-ci sera propre et relativement autonome à la toilette avant septembre prochain, il est absolument important de mentionner clairement aux parents que seuls les enfants qui seront propres à la rentrée pourront participer au programme, et ce pour des raisons évidentes de logistique et de sécurité. Ceci dit, nous vous implorons de respecter le rythme de votre enfant dans ce domaine afin de ne pas causer de séquelles émotives indésirables ! N'hésitez pas à communiquer avec nous ou avec l'éducatrice si vous avez des questions à ce sujet.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Notre prématernelle a été soigneusement conçue afin d'offrir un environnement confortable et sécuritaire qui saura répondre aux besoins de tous les enfants. Notre objectif étant de promouvoir la santé, la sécurité ainsi qu'une bonne alimentation, nous sommes donc soucieux d'assurer aux enfants un environnement sécuritaire, propre et bien entretenu, en plus de leur donner des occasions :

- d'apprendre à être responsable de leur hygiène et de développer des aptitudes favorisant l'autonomie;
- de s'adonner à des activités dynamiques et à d'autres plus calmes, à l'intérieur comme à l'extérieur.

NUTRITION ET ALLERGIES

L'alimentation nutritive constitue un aspect important du quotidien de l'enfant et de son développement.

Nous suggérons donc aux parents de préparer des collations nutritives en n'y incluant pas de bonbons, de chocolat, de croustilles ni de gomme. Prière de ne **pas** envoyer de **noix** comme goûter. Chaque enfant mangera sa propre collation.

Les parents devront aviser le personnel des interdits ou allergies alimentaires de leur enfant. Selon les cas d'allergies rapportés par les familles, des dispositions seront prises en début d'année à cet égard et des consignes claires seront alors établies en conséquence.

IMMUNISATION

Étant donné que l'immunisation est une des façons les plus efficaces d'enrayer la propagation de maladies contagieuses, nous recommandons aux familles de s'assurer que leur enfant ait reçu tous ses vaccins avant de commencer à fréquenter la prématernelle. Une fois que votre enfant sera inscrit(e) au programme, vous devrez remplir un formulaire d'immunisation exigé par le Vancouver Coastal Health Authority. Il est dans l'intérêt de tous de recueillir ces renseignements.

POUX

Si vous soupçonnez que votre enfant a des poux ou si vous savez qu'il/elle a été en contact avec des enfants qui en ont, veuillez s'il-vous-plaît le signaler au personnel de la prématernelle le plus rapidement possible. Cette situation ne doit nullement être

perçue comme honteuse et ne doit absolument pas isoler l'enfant. Plus les parents pourront nous faire part de la situation tôt, meilleures seront les chances d'éviter ou de contrer l'épidémie efficacement. Le personnel de la prématernelle détient des dépliants d'information pour renseigner les familles sur la procédure à suivre à ce sujet.

MALADIE

Bien que nous comprenions tout le stress que peut causer la maladie dans une famille, nous vous signalons que la prématernelle n'est pas accréditée pour veiller sur les enfants malades. En cas de maladie, vous devrez donc garder l'enfant à la maison ou prendre d'autres dispositions, particulièrement dans le cas où l'enfant :

- souffre d'une infection contagieuse, y compris une conjonctivite (infection de l'œil);
- a une fièvre de plus de 38 degrés Celsius;
- vomit ou a de la diarrhée;
- présente une infection cutanée ou des éruptions cutanées non-diagnostiquées;
- ne se porte pas assez bien pour participer à toutes les activités prévues au programme, y compris les jeux à l'extérieur.

Veuillez informer l'éducatrice si votre enfant souffre d'une maladie contagieuse, de façon à pouvoir aviser les autres familles ainsi que le département de santé communautaire.

Si votre enfant tombe malade durant la classe de prématernelle, nous tenterons de communiquer avec vous. S'il nous est impossible de vous joindre, nous essaierons d'entrer en contact avec les personnes désignées en cas d'urgence. Nous installerons votre enfant dans un coin tranquille et veillerons sur lui jusqu'à ce que quelqu'un vienne le ou la chercher. Si la situation devient urgente, nous suivrons les procédures d'urgence médicales établies.

URGENCE MÉDICALE

Si votre enfant se blesse ou tombe malade durant la prématernelle, le personnel jugera rapidement de la situation et prendra les décisions nécessaires quant à la nature de l'intervention requise. Vous trouverez ci-dessous les trois procédures qui pourraient être suivies :

Si une intervention de secourisme est nécessaire, le personnel, qualifié en secourisme :

- donnera les traitements de premiers soins;
- écoutera l'enfant et le rassurera;

- surveillera l'enfant de près pour s'assurer que son état ne requiert pas un autre traitement de premiers soins ou de soins médicaux;
- remplira un rapport d'incident et fera un suivi;
- renseignera les parents sur l'incident au moment où ils viendront chercher l'enfant.

Si des soins médicaux sont requis, le personnel, qualifié en secourisme, veillera aux besoins de l'enfant et se chargera :

- de communiquer avec les parents/tuteurs ou avec les personnes désignées en cas d'urgence si les parents/tuteurs ne peuvent être joints;
- de communiquer avec le médecin de l'enfant si ni la famille, ni les personnes désignées en cas d'urgence ne peuvent être joints;
- de traiter le cas comme s'il s'agissait d'une situation médicale urgente, si le médecin de l'enfant n'est pas disponible;
- de prévoir, au besoin, le déplacement d'un parent/tuteur ou personne désignée responsable et de l'enfant en taxi jusqu'à l'établissement de santé, au besoin;
- de rassembler les documents comportant les renseignements médicaux et les permissions conservés dans le dossier de l'enfant;
- d'obtenir de l'aide pour accompagner l'enfant et au besoin, le parent/tuteur jusqu'à l'établissement de santé avec les renseignements médicaux de l'enfant en mains;
- de fournir de l'information au médecin et à la famille ou aux personnes désignées en cas d'urgence;
- d'apporter un soutien à l'enfant ainsi qu'aux parents ou aux personnes désignées en cas d'urgence;
- de remplir un rapport et de faire un suivi.

Si des soins médicaux d'urgence sont requis, le personnel, qualifié en secourisme, donnera les premiers soins jusqu'à ce qu'un ambulancier arrive sur les lieux. Il obtiendra de l'aide pour pouvoir :

- appeler un service ambulancier;
- communiquer avec les parents/tuteurs ou les personnes désignées en cas d'urgence et pour prévoir le déplacement de ces derniers jusqu'à l'établissement de santé, au besoin;
- rassembler les documents comportant les renseignements médicaux, tel que mentionné précédemment;
- accompagner l'enfant au service d'urgence, s'il y a lieu.

De plus, le personnel :

- fournira de l'information au médecin et aux parents/tuteurs ou aux personnes désignées en cas d'urgence;

- apportera un soutien à l'enfant et à la famille;
- remplira un rapport et fera un suivi.

PRISE DE MÉDICAMENTS

Si vous souhaitez que le personnel administre des médicaments de prescription ou encore des médicaments sans ordonnance à votre enfant durant la classe de prématernelle, vous devrez savoir que les règlements d'accréditation de garderies stipulent que le personnel doit dans ce cas respecter certaines procédures et obtenir certains renseignements de la part des parents. Nous exigeons donc qu'un formulaire de consentement pour la prise de médicaments soit rempli par un parent/tuteur et que le médicament soit conservé dans son emballage original, accompagné d'instructions sur la façon d'administrer le médicament en question. Dans certains cas, un formulaire de consentement pour la prise de médicaments sans ordonnance (ex. sirop pour la toux, Tylenol) devra être signé par votre médecin. Si vous comptez faire prendre un médicament de prescription ou sans ordonnance à votre enfant durant la classe de prématernelle, veuillez le remettre en mains propres au personnel pour qu'il puisse le ranger en lieu sûr.

EXERCICE D'INCENDIE DE TREMBLEMENT DE TERRE / PLAN D'EVACUATION

La notion de sécurité faisant partie intégrante du programme de prématernelle, des renseignements relatifs aux exercices d'incendie et au plan d'évacuation (approuvés par le Commissaire aux incendies) seront affichés dans la classe de prématernelle. Ces exercices auront lieu au même moment que ceux de L'École Rose-des-vents.

FERMETURE DE LA PRÉMATERNELLE

La prématernelle pourrait devoir interrompre ses services advenant un feu, une panne d'électricité ou de chauffage prolongée, des conditions météorologiques exceptionnelles ou encore une évacuation mettant en cause la sécurité des lieux. Dans un tel cas, le personnel veillerait sur les enfants jusqu'à ce que les parents/tuteurs ou personnes désignées en cas d'urgence soient venus les chercher. Les procédures d'évacuation affichées près des sorties sont celles qui doivent être observées.

En cas de tempête de neige, la prématernelle suivra les mêmes recommandations que L'École Rose-des-vents quant à la fermeture de l'établissement. En cas d'incertitude, veuillez écouter la Première Chaîne de Radio-Canada (97,7 FM) le matin afin de vous renseigner sur les écoles ouvertes et fermées lors d'intempéries.

TABAGISME

Conformément aux règlements d'accréditation, il est interdit de fumer sur les lieux de la prématernelle. Il est toutefois possible de fumer à l'extérieur de cette zone.

VISITEURS À LA PRÉMATERNELLE

Compte tenu que la sécurité des enfants, des familles et du personnel revêt une importance capitale, les visiteurs devront obtenir une permission de l'éducatrice avant de visiter la prématernelle. Travailleurs spécialisés de la localité, partenaires et membres de la famille immédiate de l'enfant seront les bienvenus pourvu que des dispositions aient été prises au préalable avec le personnel. Nous demanderons donc aux visiteurs sans permission de quitter les lieux.

VISITEURS SANS AUTORISATION

Si une personne se présente pour venir chercher un enfant sans autorisation, l'enfant demeurera sous la supervision du personnel de la prématernelle. Le personnel expliquera au visiteur que selon la politique établie, une autorisation écrite et signée de la part des parents/tuteurs est requise pour laisser partir l'enfant. Si des problèmes s'ensuivent, nous ferons tout en notre pouvoir pour assurer la sécurité de l'enfant et celle du reste du groupe, y compris celle du personnel. Au besoin et dans des cas extrêmes, celui-ci pourrait faire appel au corps policier afin d'obtenir de l'aide.

CAS SOUPÇONNÉ D'ENFANCE MALTRAITÉE

Le Child, Family and Community Service Act stipule que tous les enfants de la Colombie-Britannique ont droit d'être protégés contre l'abus, la négligence, la violence ou les menaces de violence faits à leur endroit. La loi précise également que toute personne ayant raison de croire qu'un enfant requiert une protection doit rapporter la chose au Ministry for Children and Families et ce, dans les plus brefs délais. Si vous avez des questions ou si vous désirez obtenir plus d'information à ce sujet, nous vous invitons à en parler au personnel.

APPRÉHENSION PAR UN AGENT DU MINISTRY FOR CHILDREN AND FAMILIES

Le Child, Family and Community Service Act détermine si un enfant a besoin d'être protégé. Il revient donc au Ministry for Children and Families de décider du moment, de

l'endroit et de la façon d'appréhender un enfant. Lorsqu'un travailleur social relevant du Ministry for Children and Families décide d'appréhender un enfant sur les lieux d'une prématernelle, le personnel se doit de collaborer. Avant que l'enfant ne quitte la classe de prématernelle, le personnel confirmera, auprès d'un superviseur du Ministère, l'autorisation d'appréhender l'enfant. Il incombe au Ministère de faire tout en son pouvoir pour aviser la famille de l'appréhension en question.

GARDE LÉGALE ET DROIT DE VISITE

La Prématernelle V'là l'Bon Vent tiendra pour acquis que les renseignements fournis par le parent responsable de l'inscription sont exacts dans le cas où les parents seraient séparés ou divorcés. Si aucune copie de l'entente de garde ou d'une ordonnance de la cour n'est conservée dans les dossiers de la prématernelle, le personnel ne peut alors interdire la visite de l'autre parent. Si l'un des parents n'est pas autorisé à visiter l'enfant, la politique à l'égard des visiteurs sans autorisation sera appliquée.

Dans le cas où la garde de l'enfant n'aurait pas été légalement déterminée et qu'un conflit évident régnait entre les parents ou les membres de la famille, la Prématernelle V'là l'Bon Vent ne serait alors pas en mesure d'accueillir l'enfant à la prématernelle à moins d'obtenir une entente signée des deux parents et/ou des autres membres de la famille qui confirmerait certaines dispositions (i.e. autorisation à venir chercher l'enfant, accès aux renseignements sur l'enfant). Si une famille possède une entente de garde ou une ordonnance de la cour, une copie de ces documents doit être conservée dans le dossier de l'enfant.

RÉSOLUTION DE CONFLIT

Nous encourageons les familles à discuter avec le personnel de toute question ou inquiétude se rapportant à n'importe quel aspect du programme de prématernelle. Si un problème survient, nous avons comme approche de résoudre les différences d'opinion et les conflits dans le calme et de trouver des solutions qui conviendront à chacun. Pour ce faire, nous adopterons les étapes suivantes :

Étape 1

Rencontre entre les parents/tuteurs et le personnel de prématernelle afin d'identifier les difficultés et de faire valoir le point de vue de chacun.

Étape 2

Adoption d'une solution ou d'un recours à des ressources appropriées, au besoin.

Étape 3

Adoption d'un plan d'action par les parents/tuteurs et le personnel.

Étape 4

Si les parties ne s'entendent pas sur le plan d'action, elles devront communiquer avec les membres du conseil d'administration de la prématernelle qui étudieront le différend pendant une réunion du conseil d'administration.

RETRAIT DE L'ENFANT DE LA PRÉMATERNELLE AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Les familles devront donner **un avis par écrit au moins un mois avant de retirer leur enfant** de la prématernelle OU elles devront s'acquitter des frais équivalant à un mois de service. De son côté, la Prématernelle V'là l'Bon Vent se réserve le droit d'exiger le retrait d'un enfant si ce dernier ou cette dernière trouvait extraordinairement difficile de se soumettre aux règles du programme de prématernelle.

FRAIS

Un montant de 50 \$ pour frais d'inscription est perçu quand l'enfant fait son entrée à la prématernelle. Les paiements mensuels peuvent être effectués par débit préautorisé, virement électronique ou chèque. Le paiement pour le mois de juin doit être effectué avant le début de l'année scolaire et constitue un dépôt en cas d'annulation de l'inscription sans préavis d'un mois.

Il faut aussi noter qu'à partir de l'année 2010-2011, les familles qui ont plus d'un enfant inscrit à la prématernelle V'là l'Bon Vent en même temps la même année, soit le cas de jumeaux/jumelles ou encore d'enfants ayant une année de différence et dont un se trouve dans le groupe des 3 ans pendant que son frère ou sa sœur est dans le groupe des 4 ans, bénéficient d'un rabais de 30 % pour le second enfant; le rabais est déterminé par le montant mensuel le plus élevé.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Le BC Ministry of Children and Family Development offre des subventions gouvernementales aux familles à faible revenu qui sont admissibles au programme de prématernelle francophone.

Les familles, et non le personnel de la prématernelle, devront entamer leurs propres démarches pour se prévaloir de cette subvention. Pour obtenir de plus amples renseignements, pour vérifier votre admissibilité ou pour faire une demande, veuillez

consulter le site Internet <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/family-social-supports/caring-for-young-children/child-care-funding/child-care-benefit>

CESSATION DU SERVICE

Le personnel de la Prématernelle V'là l'Bon Vent s'engage à offrir à chaque famille, un environnement chaleureux et motivant. Toutefois, la prématernelle se verra forcée d'interrompre ses services si :

- les frais de garde ne sont pas réglés et qu'aucune entente raisonnable ne peut être conclue, ou
- le personnel de la prématernelle est incapable de résoudre une situation de façon satisfaisante avec les parents/tuteurs, et ce, après avoir appliqué les étapes de résolution de conflits mentionnées ci-haut.

Si, pour quelles que raisons que ce soit, l'Association des parents de V'là l'Bon Vent prévoyait mettre fin à son service de prématernelle, celle-ci donnerait un avis écrit d'un mois aux parents/tuteurs ou elle rembourserait les frais de prématernelle du mois en cours basé sur le nombre de classes non-dispensées.

COMMUNICATION AVEC LE PERSONNEL DE PRÉMATERNELLE

Nous croyons que, dans le meilleur intérêt de l'enfant, le maintien d'une excellente communication entre le personnel de la prématernelle et les parents/tuteurs est essentiel afin d'assurer une expérience préscolaire des plus positives pour l'enfant. Au cours de l'année, l'éducatrice prévoira une rencontre avec les parents d'enfants de 4 ans qui s'apprêteront à entrer à la maternelle. En d'autres temps, les familles qui ressentiront le besoin de discuter de questions précises au sujet de leur enfant pourront rencontrer l'éducatrice après 15 h les après-midi de classe.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Un tableau d'affichage ainsi qu'un bulletin d'information mensuel sont autant d'outils utilisés pour renseigner les familles sur le programme, les activités et les nouvelles de la Prématernelle V'là l'Bon Vent. Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, n'hésitez pas à en parler au personnel de V'là l'Bon Vent ou encore à un membre de l'Association des parents de V'là l'Bon Vent.

ÉVALUATION DU PROGRAMME

Vos commentaires à l'égard du programme nous sont extrêmement importants. Le personnel de la prématernelle sollicitera vos impressions et vous donnera des occasions de partager vos opinions ou suggestions dans le cadre d'une évaluation annuelle.

Les propos recueillis suite à votre évaluation du programme de prématernelle de V'la l'Bon Vent nous aideront à développer des politiques et à mettre en place des procédures en vue de peaufiner notre programme. Cette information nous permettra d'offrir un service de prématernelle qui saura encore mieux répondre aux besoins des familles et de la collectivité francophones.

Nous avons bien hâte d'accueillir vos enfants et de travailler avec vous dans le plus grand intérêt de vos petits.